

Année scolaire 2025-2026



École du
Lac-des-Fées

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec



Notre projet éducatif

MISSION

Nous travaillons ensemble pour la réussite de tous.

VISION

Le plaisir d'apprendre, un pas à la fois.

VALEURS

*Respect
Engagement
Ouverture*

Objectifs	
1	<i>Augmenter le nombre d'élèves ayant un résultat égal ou supérieur à 70% à la compétence « écriture »</i>
2	<i>Augmenter la réussite en lecture et en écriture des élèves ayant un plan d'intervention</i>
3	<i>Augmenter la compétence numérique de tous les élèves dans plusieurs sphères</i>
4	<i>Augmenter le lien de confiance entre l'école, les familles et la communauté</i>

- *Notre projet éducatif couvre la période 2023-2027;*
- *Les moyens utilisés seront explicités dans notre plan d'action qui sera mis à jour annuellement;*

Droits et responsabilités à l'École du Lac-des-Fées

1. Tous les membres du personnel de l'école ont le devoir et l'autorité pour assurer le respect des règles de vie.
2. Tous les élèves ont droit au respect, à la sécurité et aux meilleures chances de réussite.
3. Tous les élèves sont responsables de leurs actions et de leur langage.
4. Les élèves sont les premiers responsables de leurs apprentissages. Ils doivent prendre les moyens nécessaires à leur réussite.
5. La collaboration et la coopération des parents dans l'accomplissement des devoirs et des leçons sont d'importantes conditions gagnantes à la RÉUSSITE de l'élève.
6. L'école doit pouvoir, à l'aide des informations fournies, joindre un parent, un répondant ou une personne désignée EN TOUT TEMPS.

Nous avons pris connaissance des règles de conduite et des mesures de sécurité.

Signatures : _____

Élève Parent

École du Lac-des-Fées
Horaire des élèves
du primaire
2025 - 2026

8 h 25	Surveillance des élèves dans la cour
8 h 35	Entrée des élèves
8 h 40	Début des classes
12 h 00	Fin des cours
12 h à 13 h 18	Dîner
13 h 20	Début des classes
15 h 40	Fin des cours pour les élèves du primaire



ATTENTION : Il est important que votre enfant arrive à l'heure à l'école.
Toutes les activités sont importantes. Lorsqu'un enfant est en retard, les apprentissages de tous les élèves sont perturbés.

École du Lac-des-Fées
4, rue Camille-Gay, Gatineau (Québec), J8Y 2K5
Téléphone : 819-777-6889
Télécopieur : 819-777-8278
Courriel : ecole.lac-des-fees@cspo.qc.ca
Site Internet : <http://lacdesfees.cspo.qc.ca>

École du Lac-des-Fées
Horaire des élèves du préscolaire
2025-2026

Horaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h25	Surveillance des élèves dans la cour
8h35	Entrée des élèves
8h40	Début des classes
12h00	Fin des cours
12h00 à 13h18	Dîner
13h20	Début des classes
15h02	Fin des cours pour la journée.



*Le service de garde est offert gratuitement aux élèves marcheurs/autobus de **15h02** à **15h40**. Les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de **15h02** s'ils le désirent.

Horaire du mercredi

8h25	Surveillance des élèves dans la cour
8h35	Entrée des élèves
8h40	Début des classes
12h	Fin des cours
12h à 13h18	Dîner
13h18	Fin des cours pour la journée.

*Le service de garde est offert gratuitement aux élèves marcheurs/autobus de **13h18** à **15h40**. Les parents peuvent venir chercher les enfants à **12h00** ou après le dîner, à **13h20**, s'ils le désirent.



Informations aux parents 2025-2026

I. L'arrivée

I.1 La surveillance dans la cour est assurée à compter de 8 h 25 le matin et 13 h 05 sur l'heure du dîner. L'élève marcheur qui se présente à l'école avant les périodes de surveillance sera renvoyé à la maison. L'école n'assumera aucune responsabilité en dehors des périodes de surveillances prévues.

I.2 Il est interdit pour les élèves de sortir de la cour d'école sans permission.



I.3 Les jours de pluie ou de grand froid, les élèves devront porter le type de vêtement approprié, car les membres du personnel privilégient les sorties extérieures puisqu'il est important de bouger et de prendre l'air afin d'assurer une meilleure concentration en classe.

2. Absences, retards et départs

2.1 L'élève doit être présent avant le début des classes le matin et le midi. Les retards dérangent le climat d'apprentissage!

2.2 L'élève en retard doit se présenter au secrétariat avant de se diriger en classe.

2.3 Pour motiver une absence, vous devez utiliser l'application mParent ou passer par le Portail Parents.



2.4 L'élève trop souvent absent OU en retard verra son dossier d'assiduité étudié par la direction. Des mesures correctives pourraient être imposées selon les recommandations de l'enseignant.

2.5 Nous recommandons qu'un élève malade reste à la maison. S'il est présent à l'école, il doit **obligatoirement** sortir à l'extérieur avec son groupe durant les récréations et participer aux activités prévues.



2.6 Les parents doivent prévenir le secrétariat lorsque leur enfant quitte l'école avant la fin des classes et l'attendre à l'extérieur.

2.7 En cas de fugue, l'école avise les parents. Si ces derniers ne sont pas rejoints, l'école sollicite l'aide du service de police de la ville de Gatineau.

3. Allées et venues entre l'école et la maison, corridors de sécurité

3.1 L'élève doit respecter les brigadiers, élèves et adultes, et obéir aux consignes de sécurité qui lui sont données.

3.2 L'élève marcheur doit emprunter les corridors de sécurité en tout temps.



3.3 Les vélos

- Le cycliste devra utiliser le support prévu avec son propre cadenas. L'école n'assume aucune responsabilité en cas de bris ou de vol.
- Les vélos, les planches à roulettes, les trottinettes et les patins à roues alignées sont interdits sur la cour d'école. À défaut, ils pourraient être confisqués.

4. Conduite dans l'autobus

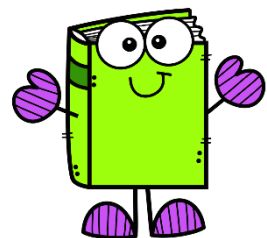


- 4.1 L'élève se rend à temps à l'endroit désigné pour prendre l'autobus. Durant tout le trajet, les objets plus volumineux tels que les patins, casques, costumes, etc., devront être transportés dans un sac approprié.
- 4.2 L'élève doit obéir au chauffeur d'autobus qui a la responsabilité de maintenir l'ordre et la discipline afin d'assurer la sécurité de tous.
- 4.3 La direction se réserve le droit de suspendre un élève du transport scolaire, si celui-ci ne respecte pas les consignes de sécurité.

5. Moyens de communication

- 5.1 L'enseignant informe le parent, en début d'année, du moyen de communication qu'il ou qu'elle privilégie.

- 5.2 L'école privilégie les communications par courriel.



6. Le respect du matériel et des lieux

- 6.1 L'élève et ses parents seront tenus responsables du bris, de la détérioration ou des dommages causés à tout matériel appartenant à l'école mis à la disposition de l'élève. Les frais de remplacement seront déboursés par les parents.
- 6.2 En cas de vandalisme, les coûts seront assumés par les parents de l'élève.

7. Jouets personnels



- 7.1 Veuillez noter que les jouets personnels (carte Pokémon, Beyblades, ballon, etc.) des élèves sont permis à l'école. Cependant, l'élève en a la pleine responsabilité. L'école n'est pas responsable pour tout bris, vol ou perte de ces objets. Le personnel peut, en tout temps, confisquer ou interdire un objet à un enfant ou un groupe d'enfants. Tout échange et marchandage d'objets est interdit.



- 7.2 L'utilisation du cellulaire ou du matériel électronique est interdit à l'école, sauf sous autorisation spéciale. Il est important de noter que l'école n'est pas responsable en cas de vol ou de bris de matériel.

8. Code vestimentaire



- 8.1 L'élève doit avoir une tenue vestimentaire convenable et adéquate selon la température. La direction peut retourner un enfant à la maison si elle est jugée inadéquate. Un message est envoyé aux parents si la tenue vestimentaire ne convient pas.
- 8.2 Les élèves demeureront à l'intérieur lorsque la température ressentie est de -27°C ou moins.

- 8.3 Tout chapeaux (tuques, casquettes, capuchons, etc.) sont permis dans les corridors mais doivent être retirés avant d'entrer dans les locaux.

Voici les vêtements qui ne sont pas autorisés :

- Les jupes ou shorts plus courts que la mi-cuisse, pantalons déchirés (qui permettent de voir la peau), chandail au-dessus de la taille.
- Les espadrilles à roulettes;
- Tout vêtement affichant un message violent, sexiste, raciste ou incitant à la consommation d'alcool ou de drogue.

9. Les diners - Développer de saines habitudes alimentaires

- 9.1 Des frais sont exigibles pour la surveillance lors des diners à l'école pour les élèves dineurs, marcheurs et transportés par autobus ou par berline. Le refus d'acquitter ces frais pourra entraîner la suspension du service.
- 9.2 L'élève qui dine à l'école doit arriver le matin avec son goûter à moins que les parents utilisent les services du traiteur.
- 9.3 Aliments interdits :
- Arachides et noix à écailles (attention aux allergies)
 - Bonbons, gomme, friandises à l'exception des occasions spéciales
 - Boissons gazeuses
 - Boissons énergisantes



10. Les visiteurs (règlements affichés aux entrées de l'école)

- 10.1 La cour est réservée aux élèves durant les heures d'école et du service de garde. Les parents et les autres membres de la communauté peuvent entrer dans la cour d'école à compter de 17 h 30 seulement.
- 10.2 Les usagers du service de garde doivent entrer par la porte du côté de la rue de Salaberry et utiliser le système de communication en place pour avoir accès à l'école.
- 10.3 Tous les parents et visiteurs doivent se présenter au secrétariat dès leur arrivée. L'accès aux locaux de l'école est interdit sans le consentement explicite de la direction ou sur invitation à l'occasion d'un événement spécial.
- 10.4 Les parents et visiteurs doivent utiliser la porte principale de la rue Camille-Gay. Un interphone et une caméra permettent au personnel du secrétariat d'ouvrir la porte aux visiteurs.
- 10.5 Le secrétariat est ouvert de 8 h 15 à 12h00 et de 13h00 à 16 h 15. Après 16 h 15, en cas d'urgence, les visiteurs peuvent se présenter au service de garde et ce, jusqu'à 17 h 30.
- 10.6 Pour rencontrer la direction ou un membre du personnel, vous devez prendre un rendez-vous par téléphone (819-777-6889 #807700) ou par courriel.

II. Situation d'urgence et fermeture d'école

- II.1 Un plan d'évacuation en cas d'urgence est affiché dans les corridors de l'école.



II.2 En cas de fermeture, les élèves iront à la maison ou à l'endroit désigné par leurs parents. Il est important que les coordonnées des parents soient à jour. Pour tout changement, communiquez avec la secrétaire.

II.3 L'école doit pouvoir, à l'aide des informations fournies, joindre un parent, un répondant ou une personne désignée EN TOUT TEMPS.

II.4 En cas de sinistre à l'École du Lac-des-Fées, le plan d'urgence prévoit de déplacer les élèves au centre Mgr Beaudoin.

II.5 En cas de sinistre à l'immeuble Mgr Beaudoin le plan d'urgence prévoit de déplacer les élèves à l'immeuble du Lac-des-Fées.

12. Enfant blessé ou malade

12.1 L'enfant blessé ou malade avise un intervenant et se présente au secrétariat. Selon la gravité, on pourrait communiquer avec le parent et lui demander de venir chercher son enfant.

12.2 Dans l'éventualité où les membres du personnel de l'école ne puissent pas rejoindre les parents, ils pourront solliciter les services ambulanciers aux frais des parents (fièvre importante, blessure importante, commotion cérébrale, etc.).

13. Médication et fiche santé

13.1 Les parents sont les premiers responsables de l'éducation et de la santé de leur enfant. Les médicaments doivent être donnés par les parents à la maison. Exceptionnellement, à la demande des parents, la distribution ou l'administration de médicaments à un élève peut être effectuée à l'école dans les situations suivantes :

- Lorsqu'il n'y a aucune flexibilité à l'ordonnance médicale en lien avec les heures d'administration du médicament. Un formulaire d'autorisation doit être complété, signé et remis au secrétariat.

IMPORTANT - Toute demande d'administration de certains médicaments doit faire l'objet d'une évaluation préalable par l'infirmière scolaire.

- 13.2 Les parents sont responsables de remplir la fiche santé en début d'année et doivent s'assurer de transmettre à l'école les changements à y apporter.

14. Circulation automobile

- 14.1 Les parents qui laissent leur(s) enfant(s) à l'école ou au service de garde, doivent le faire du côté de la rue de Salaberry ou de la rue Bisson. Les élèves ne peuvent pas entrer par l'entrée principale située du côté de la rue Camille-Gay à moins d'être en retard ou pour une raison particulière.

- 14.2 Une signalisation a été mise en place dans les rues avoisinantes de l'école afin d'assurer la sécurité de nos élèves. Cette signalisation a été établie en concertation avec de nombreux partenaires : Service de police de la Ville de Gatineau, Service d'urbanisme de la Ville de Gatineau, organisme Mobi-O, parents du conseil d'établissement de l'école, etc.



Merci de respecter cette signalisation intégralement et le code de la route pour la sécurité de tous nos élèves.

Merci d'éteindre votre moteur en tout temps lorsque vous êtes garés aux abords de l'école.



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Dans le cadre de la réalisation de sa mission éducative, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) s'efforce de dispenser ses services dans un environnement le plus sain et le plus sécuritaire possible. À cet effet, il s'assure notamment que les espaces et les équipements mis à la disposition des élèves respectent les normes de sécurité et voit à la réparation du matériel défectueux. Malgré ces précautions, des accidents peuvent survenir. Voici l'étendue de la police d'assurance responsabilité civile générale du CSSPO.

Le CSSPO **détient** une assurance responsabilité civile couvrant uniquement les accidents causés par ses biens, ses activités ou par les personnes qui œuvrent pour lui. En conséquence, les accidents fortuits survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police.

Le CSSPO **ne détient aucune** assurance-accident contre les accidents entraînant des dommages corporels ou matériels pour ses élèves, ou encore leurs parents sur les propriétés du CSSPO.

Afin d'éviter des dépenses à la suite d'un accident qu'un élève pourrait subir (par exemple lunette brisée, dent cassée, entorse ou foulure nécessitant des béquilles) ou lors d'un transport (par ambulance ou par taxi) de l'école au centre de santé, le CSSPO invite les parents à se prévaloir d'**une police d'assurance accident personnelle** à cet effet, car les frais occasionnés sont à la charge des parents/tuteurs ou de l'élève âgé de 18 ans et plus.

Tout élève ou parent/tuteur d'élève qui désire obtenir une copie du rapport d'accident, doit le faire en remplissant le formulaire de demande d'accès à un dossier d'élève: disponible sur le site Web du CSSPO dans la section CSSPO/Demande d'accès à des documents.

Pour toute information supplémentaire ou réclamation le cas échéant, vous pouvez communiquer avec la réception du Service du secrétariat général et des communications du CSSPO au 819 771-4548, poste 899 000 ou par courriel au reception@csspo.gouv.qc.ca.

Vous êtes insatisfait(e)? Vous ne savez pas comment régler la situation?

Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre :

1. Vous devez en parler avec la personne concernée (ex. enseignant(e), personnel, etc.).
2. S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, vous devez en parler avec la direction de l'école, du centre ou du service.
3. Vous n'êtes pas complètement satisfait du résultat de votre démarche? Vous devez alors communiquer avec la secrétaire générale et responsable des plaintes, **madame Caroline Sauvé au 819 771-4548 poste 850 701 ou par courriel plaintes.ssgc@csspo.gouv.qc.ca**. Elle vous aidera à trouver une solution ou à vous expliquer le processus à suivre.
4. Si votre demande concerne une révision politique/procédure/règlement du Centre de services scolaire, vous pouvez en faire part à la direction du Service du secrétariat général et des communications qui en rendra compte au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration. Ce comité présentera une recommandation au Conseil d'administration qui est responsable de la décision finale.
5. Vous pouvez également, après ces démarches, communiquer avec **le Protecteur régional/la protectrice régionale de l'élève**. Pour plus d'informations, veuillez visiter la page Web suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-national-eleve>

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTES?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

FACTEURS DE LA RÉUSSITE



01. J'AI DE BONNES HABITUDES DE VIE

- Adopter une saine alimentation.
- Avoir un sommeil réparateur.
- Faire de l'activité physique.
- Boire beaucoup d'eau.
- Découvrir des outils pour gérer mon stress.



02. J'AI CONFIANCE EN MOI

- Apprendre à son rythme.
- Accepter de faire des erreurs (cela fait partie de mon apprentissage).
- Être fier ou fière de ses efforts.
- Relever les défis proposés avec enthousiasme.



03. JE M'ENGAGE DANS MA RÉUSSITE

- Participer en classe.
- Poser des questions lorsque je ne comprends pas.
- Faire les devoirs et les leçons.
- Lire 15 minutes tous les jours.



Alloprof



École ouverte

04. JE PARLE À UN ADULTE SI JE VIS DES DIFFICULTÉS

- Parents
- Enseignants
- Éducateurs spécialisés
- Psychologues
- Directions



Jeunesse, j'écoute



Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire



École du
Lac-des-Fées

Respect Engagement Ouverture

Vision : Le plaisir d'apprendre, un pas à la fois

Mission : Nous travaillons ensemble pour la réussite de tous

Nos principes de base

Principes de base	-Il est de la responsabilité de tous les intervenants (es) de préserver un environnement sain et sécuritaire pour nos élèves. -Tous les élèves ont droit à un environnement scolaire sain et sécuritaire. -La priorité doit être la prévention
Notre engagement	-Agir en prévention tout au long de l'année scolaire -Intervenir rapidement lors de situations de violence ou d'intimidation -Prendre soin des victimes -Travailler avec les témoins -Travailler à la réhabilitation des agresseurs

Nos objectifs

Objectif	Moyens
Augmenter le sentiment de sécurité sur la cour d'école	-Programme VCP à la grandeur de l'école -Programme de médiateurs piloté par la TES école -Animation par les acti-leaders -Diffusion à l'ensemble du personnel du référentiel sur les pratiques efficaces -Port du dossard par les personnes qui surveillent -Surveillance active -Zones de surveillance -Division de l'heure du midi en 2 périodes distinctes
Sensibiliser les élèves du 2^e et 3^e cycle au racisme et à la discrimination ethnoculturelle.	-Tolérance zéro envers les gestes de racisme ou de discrimination ethnoculturelle -Discussion en classe par les titulaires sur les enjeux de discrimination -Ajout d'un méritas sur l'inclusion -Pièce de théâtre sur l'inclusion -Activités en lien avec le 30 septembre.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Au moment MÊME où un acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Mesures de soutien et d'encadrement

- ♣ Rencontre avec l'élève
- ♣ Mesure de protection
- ♣ Suivi individuel, de groupe
- ♣ Contrat d'engagement
- ♣ Rencontre avec le policier éducateur
- ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)
- ♣ Soutien lors d'une dénonciation
- ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- | | |
|-------------------------|---|
| ♣ Rapport au dossier | ♣ Perte de privilège |
| ♣ Retrait de classe | ♣ Suspension interne/externe |
| ♣ Travail communautaire | ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé |
| ♣ Mesures réparatrices | |

Suivi

- ♣ Interventions rapides
- ♣ Rencontre des différents acteurs
- ♣ Contact avec les parents
- ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)
- ♣ Consigner l'acte conformément aux obligations légales

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation



Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



819-777-6889

Courriel



ecole.lac-des-fees@cspo.qc.ca

Ressources

Personne responsable du dossier dans l'école	Jocelyn Bourdon, directeur 819-777-6889, poste 807 701
Ligne de dénonciation	819-777-6889, poste 807 956
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robitaille, Meisoux Martin Auger , directeur
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819-246-0222
CISSS Outaouais	811 ou 1-866-567-4036
Espace Outaouais	http://agir-outaouais.ca/a-propos/membres/espace-outaouais/

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été approuvé au Conseil d'établissement du Lac-des-Fées.

Le code de vie

Règles	Ce que j'y gagne	Impacts positifs	Interventions éducatives possibles	Mesure d'aide
1. Je dis NON à toutes les formes de violence et d'intimidation dans mon école (verbale, physique, psychologique).	• Je vis dans un milieu de vie sécuritaire. • Je vis des relations harmonieuses avec les autres.	• Communications positives aux parents • Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie • Augmentation de l'estime de soi • Fierté personnelle • Certificats-méritas • Mots d'encouragement à l'élève • Privilèges accordés • Système de renforcements des comportements positifs de façon individuelle, par cycle et école • Méritas affichés à la porte (Tableau d'honneur)	• Avertissement verbal • Communication aux parents (agenda, téléphone, courriel) • Confiscation d'un objet • Geste réparateur • Perte de privilège • Rencontre avec les parents • Reprise du temps perdu • Perte de quelque chose qui plaît à l'élève • Fiche de réflexion (faire un cartable accessible) • Suspension à l'interne* • Suspension à l'externe*	• Accompagnement de l'élève, par un adulte, pour accomplir un geste réparateur • Contrat d'engagement • Élaboration d'un plan d'intervention • Évaluation des conséquences de ses actes • Feuille de route • Récréation guidée • Référence aux services éducatifs ou aux services externes • Rencontre avec les parents • Rencontre régulière soit avec l'enseignante ou une personne-ressource • Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève • Suivi avec l'élève • Suivi avec le parent
2. Je me déplace calmement dans l'école.	• J'assure ma sécurité et celle des autres. • Je favorise un climat calme et propice au travail.			
3. Je respecte les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et par ma tenue vestimentaire appropriée.	• J'apprends à respecter les différences. • Je vis des relations harmonieuses avec les autres. • Je me respecte.			
4. Je prends soin de mes effets personnels, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.	• Je vis dans un endroit propre et agréable. • J'ai accès à du matériel en bon état. • J'agis de façon responsable.			
5. J'apporte de la maison des objets non dangereux, utiles à mon apprentissage ou pour me divertir lors des récréations.	• Je vis des moments agréables lors des récréations. • Je contribue à ma réussite. • Je m'implique dans ma réussite.			

